

N° 21
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

22 octobre 2015

RÉSOLUTION

*pour le soutien au plan d'électrification
du continent africain :*
« plan Électricité – Objectif 2025 ».

Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 540 (2014-2015).

Le Sénat,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Conscient de la révolution démographique à venir dans les prochaines décennies sur l'ensemble du continent africain, de ses conséquences environnementales, économiques, sociales, politiques et migratoires, que ce soit entre les États africains ou entre les deux rives de la Méditerranée ;

Reconnaissant que la fracture énergétique qui demeure entre l'Europe et l'Afrique, et cela particulièrement dans le domaine de l'électrification dont l'insuffisance conduit à l'exclusion à l'heure actuelle de plus de 600 millions de personnes des flux économiques mondiaux, doit-être résorbée ;

Considérant que cette fracture environnementale et énergétique, associée à cette révolution démographique en cours, serait particulièrement préjudiciable à notre continent et à notre pays dès lors que rien n'est fait pour la résorber ;

Prenant acte des obstacles rencontrés par les États africains pour atténuer les conséquences des bouleversements à venir et pour financer la couverture électrique de l'ensemble du continent africain ; estimant que les pays les plus prospères, au premier rang desquels ceux de l'Union européenne, ont nécessairement un rôle moteur à jouer dans la transition démographique et énergétique de l'Afrique ;

Affirmant de surcroît que l'objectif d'électrification de l'ensemble du continent africain répond à un impératif environnemental et humain et représente une opportunité de développement économique et social et de partenariat sans précédent entre l'Europe et l'Afrique ;

Considérant que la relation historique, géographique, culturelle et politique particulière qu'entretient la France avec les États et les peuples du continent africain confère à la République française une responsabilité spéciale dans l'accompagnement de ces derniers, dans le soutien aux projets de résorption de la fracture énergétique qui existe entre l'Europe et l'Afrique, au

premier rang desquels figurent ceux attachés à l’accomplissement d’une couverture électrique totale d’Alger au Cap ;

S’engage à promouvoir l’action de la fondation « *Énergies pour l’Afrique* », apporte son soutien et ses encouragements aux initiatives privées et associatives en ce sens et forme le souhait que le Gouvernement puisse y prendre sa juste part par toutes mesures utiles, diplomatiques ou financières, afin de rappeler que l’avenir de la France et de l’ensemble de l’Europe se joue autant au sud qu’au nord de la mer Méditerranée.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 octobre 2015.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER